

**COMPTES RENDUS DES REUNIONS
DU
RESEAU DES RESPONSABLES
TECHNIQUES**

2006

- **Compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2006 – Théâtre l’Eclat à Pont Audemer**
- **Compte rendu de la réunion du 13 septembre 2006 – Espace Aragon à Oissel**
- **Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2006 – CCN du Havre – Haute Normandie – Hervé Robbe**

**Compte rendu de la réunion
du 1^{er} mars 2006**

à l'Eclat à Pont Audemer

Personnes présentes :

Alexis BAUDOIN
Claude ROBERGE
Olivier DELUEN
Rodolphe DEVAURE
Gilbert LOLIVIER
Nicolas DUCLOS
Yannick LUCAS
Pierre STRUILLLOU
Angéline MURRAY
Bruno REGNIER
Bruno LEMOINE
Rémi ROSE
Patricia GOUTTE
Etienne BISSON
Nicolas BRIA

Personnes excusées :

Médhi BRAHIM
Didier BOULLAND
Yves DURIEUX
Yannick HESLING
Alexis HUSSENOT
Alain BLANQUET
Frederic LECOQ
Martial BRES
Eric CAPET
Yves JOUEN
Xavier DELESTRE
Christophe BAUDIN
Manuel ROCHE
Pierre HAMON
Stéphane HERZER
Thierry PALLIER
Jean-René TREVILLY
Dominique SELLIER

• La vie du réseau

⇒ Théâtre de l'Hôtel de Ville – Le Havre

Jérôme AUBIN, remplace Christian Jouen à la tête de la direction technique du théâtre.

A cette occasion, la réunion du réseau de responsables techniques de septembre 2006 pourrait se tenir au Théâtre de l'Hôtel de Ville.

L'Unité de Ressources Techniques prendra contact avec Jérôme Aubin dans les prochains jours à cet effet.

⇒ Le Moulin – Louviers

Bruno Lemoine nous informe que les travaux de ce lieu devraient commencer très rapidement. Aux dernières nouvelles, il serait prévu de réaliser au sous-sol un lieu « d'after » (café musique, cabaret,.....).

Les quatre plateaux du dessus seraient dédiés aux répétitions de théâtre et de danse.

⇒ Festival Automne en Normandie – Haute-Normandie

Bruno Régnier nous informe de la nomination de Benoît André à la Direction de ce nouvel EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle). Bernard Faivre d'Arcier tiendra le poste de conseiller artistique pour le secteur du théâtre.

Les permanents de l'association Octobre en Normandie sont reconduits dans leurs fonctions au sein de l'EPCC.

La programmation du festival devrait se faire entre octobre et novembre.

Quant à Bruno, il ne sait pas s'il va continuer l'aventure sur ce nouveau festival en tant que directeur technique.

⇒ Compagnie AKTE – le Havre

Patricia Goutte nous informe que François Poulinquen a quitté ses fonctions au sein de la compagnie. Cette structure recherche donc un nouveau régisseur général.

⇒ Projet de création d'un atelier décors

L'association Les Plastiqueurs, dont fait partie Jean-René TREVILLY, travaille actuellement sur la mise en place d'un atelier de construction de décors sur Canteleu, au lieu dit de « La ferme des deux lions ».

• Réseau de techniciens de Basse-Normandie

Alexis Hussenot, responsable technique du Théâtre de Lisieux, remplace Patricia Goutte au poste de référent du réseau de techniciens de Basse-Normandie.

Alexis s'excuse de ne pas être présent ce jour et c'est donc Patricia qui a la charge de nous faire un petit résumé de la vie du réseau bas-normand.

Comme pour le réseau de Haute-Normandie, la question de la formalisation se pose et tout comme l'a fait le réseau national récemment, il est fort possible qu'une association loi 1901 voit le jour en Basse-Normandie. Pour l'instant, il a été acté la création d'une adresse électronique et d'un blog¹ d'information afin de développer l'activité et d'améliorer la réactivité du réseau aux problématiques des uns et des autres.

¹ Un **blog** est un site web sur lequel une ou plusieurs personnes s'expriment de façon libre, sur la base d'une certaine périodicité. Le flux d'actualités est décomposé en unités chronologiques, susceptibles d'être

En conclusion, Patricia souligne la réelle motivation d'Alexis en ce qui concerne la mise en place d'une association de techniciens en Basse-Normandie, une motivation qui risque d'être confrontée à une réelle absence de motivation de la part des techniciens de Basse-Normandie à se rencontrer pour échanger !

Les coordonnées du réseau des techniciens de Basse-Normandie :

RTSBN
28, rue de la Gare
14100 LISIEUX
<mailto:rtsbn@laposte.net>

• Rencontre avec le Greta Bolbec

Comme convenu lors de la précédente réunion² des responsables techniques de Haute-Normandie, une délégation du réseau composée de Gilbert Lolivier, Bruno Régnier et Etienne Bisson, a rencontré Madame Rannou, responsable de la formation « d'Agent technique du spectacle » dispensée au GRETA de Bolbec.

Cette rencontre a permis d'éclaircir en partie les problèmes d'organisation de cette formation.

A la décharge de Madame Rannou, il faut bien comprendre que ce type de formation financé par le Conseil Régional de Haute-Normandie est soumis à un appel à projet tous les ans. Cela sous-entend donc une remise en question constante de cette formation. Dans ces conditions, il est effectivement difficile d'établir des projections budgétaires notamment en terme d'investissement (matériel, ouvrages, ...).

D'autre part, le lieu mis à disposition pour la formation n'est pas adapté : lycée général, pas de salle de travail pour les stagiaires, pas de fonds spécialisé au sein du CDI, ...

Enfin, Madame Rannou est obligé d'assurer un minimum d'heures de cours pour les enseignants de l'Education Nationale. De ce fait, elle a un volume d'heure d'enseignement technique qui dès le départ est figé.

Malgré ces précisions, les représentants du réseau estiment que cela ne suffit pas à expliquer et à excuser la très mauvaise organisation de cette formation laquelle, rappelons le, est la seule formation initiale de la région dans le domaine des métiers techniques du spectacle.

Etienne Bisson rajoute que cela fait tout de même 10 ans que cette formation existe. Durant tout ce temps, il est difficilement acceptable qu'aucun budget d'investissement n'ait été pensé.

Bruno Régnier ajoute qu'il n'y a aucun contenu pédagogique en ce qui concerne l'enseignement des techniques du spectacle vivant.

Gilbert Lolivier insiste également sur le fait que bien souvent les jeunes qui viennent dans les structures pour profiter du matériel in situ ne sont pas accompagnés par les intervenants de la formation. L'équipe

commentées par les lecteurs et le plus souvent enrichies de liens externes. Le mot **blog** est né de la contraction de "web log" (en quelque sorte un bloc notes sur le web)

² Cf. compte-rendu du 14 décembre 2005

technique de la structure accueillante doit donc improviser le programme de la semaine et encadrer les 12 stagiaires de la formation durant ce temps.

Alexis Baudoin abonde dans le sens de Gilbert et signale que dorénavant il n'accepterait plus de stagiaires de cette formation au Rive Gauche. L'absence de contenu pédagogique et l'absence de planning ont eu raison de sa patience.

Gilbert se pose la question de l'avenir de cette formation : absence de planning, absence d'investissement, pas de matériel, pas d'atelier, pas d'ouvrages,... Rien qui indiquerait une véritable volonté de développer cette formation.

Autre problème que soulève Bruno Régnier : les idées souvent fausses que s'en font les jeunes quand ils s'inscrivent. En effet, nombre de stagiaires suivent cette formation pour devenir ingénieur son alors qu'elle n'apporte que les bases du métier de technicien polyvalent du spectacle vivant.

Enfin, il serait peut-être plus judicieux d'expliquer, en amont de toute inscription, ce que c'est de travailler dans le spectacle : exit les 35 heures de travail la semaine, oublié les petits Week-End à la maison et les samedi soirs avec les copains !

Claude Roberge demande les modalités de validation de la formation : Y-a-t-il une épreuve pratique en fin d'année ?

Etienne répond qu'il n'y a aucune épreuve pratique mais juste une grille d'évaluation remplie régulièrement par les intervenants.

D'autre part, Claude demande s'il ne serait pas possible que le réseau de responsables techniques participe au recrutement des stagiaires ainsi qu'à la réalisation d'un véritable contenu pédagogique dans le domaine de la pratique ?

Selon Etienne Bisson, l'idée de participer à la formation, tel que le sous-entend Claude, réclame la mise en place d'un comité de pilotage. Or cela soulève deux autres problèmes :

a. Une question de temps : qui va accepter de dégager assez de temps bénévolement pour participer à ce comité de pilotage ?

b. Quelle sera la réaction de l'administration du Greta : Madame Rannou n'est pas du tout obligée d'accepter la mise en place d'un comité de pilotage.

Conclusion :

Une nouvelle rencontre avec Madame Rannou devra être fixée afin de :

- L'obliger à réaliser un véritable contenu pédagogique,
- L'obliger à prévoir un budget en investissement,
- Lui demander de proposer un convention pluriannuelle avec le Conseil Régional de Haute-Normandie.

Les personnes qui viendront à la rencontre de Madame Rannou :

Etienne BISSON,
Bruno LEMOINE,
Bruno REGNIER,

Alexis BAUDOIN,
Rodolphe DEVAURE

• **Le parc de matériel**

Selon toute vraisemblance, le parc de matériel s'ouvrirait aux demandes de prêt provenant du Conseil Général de l'Eure. Néanmoins, les personnes présentes ce jour continuent à regretter une absence totale de prise de conscience de la part des élus sur les possibilités de cet outil.

Selon Bruno Régnier, le parc de matériel devrait être disséminé entre quatre pôles afin d'assurer une meilleure couverture du territoire haut-normand.

Etienne Bisson se pose la question de la cible : Est-ce forcément le conseil général qu'il faille viser ? les communautés de communes ne seraient-elles pas plus intéressées par un tel outil ?

Note : Un poste de technicien est disponible au sein du parc de matériel 76. Pour toute information, contacter Madame Christine LECOUSTRE, Conseil Général de Seine-Maritime, au 02.35.03.55.40.

• **Mutualisation des compagnies en Haute-Normandie**

Petit rappel :

Afin de diminuer ses dépenses de subvention en direction des équipes artistiques, le Conseil Régional a décidé de favoriser le regroupement d'employeurs. Ce regroupement doit permettre de diminuer les coûts de fonctionnement : un administrateur pour plusieurs compagnies, un diffuseur pour plusieurs compagnie, une adresse commune....

Etienne Bisson nous transmet la liste des trois projets de mutualisation qui vont bientôt voir le jour sur la Haute-Normandie.

OSCAR :

6 associations se regroupent sous cette enseigne, à savoir :

- ⊕ Compagnie Hors de Soi,
- ⊕ Troupe de l'Escouade,
- ⊕ Arts scène,
- ⊕ Compagnie Sylvain Groud,
- ⊕ Compagnie du Chat Foin,
- ⊕ Jardin des planches.

2 postes :

- ⊕ un comptable / responsable administratif
- ⊕ un diffuseur / responsable de la communication

EUPALIAS :

3 associations se regroupent sous cette enseigne, à savoir :

- ⊕ Alias Victor,
- ⊕ Pas ta trace,
- ⊕ Euphonium big band.

1 poste:

- ⊕ Chargé de la production, de la diffusion et de l'administration

LATITUDES :

3 associations se regroupent sous cette enseigne, à savoir :

- ⊕ Logomotive théâtre,
- ⊕ Compagnie du Chat Foin,
- ⊕ Compagnie Catherine Delattre.

1 poste :

- ⊕ Chargé(e) de production et de diffusion

Le Conseil Régional interviendra sur le financement de ces postes à hauteur de 40 000€ par an et par poste. Cette intervention sera dégressive au fil des ans et ce de la façon suivante :

1^{ère} et 2^e année : 75% du poste

3^e et 4^e année : 60% du poste

5^e et 6^e année : 50% du poste

Etienne Bisson indique que lors des différentes réunions de la COREPS, certaines personnes ont fait remarquer l'absence de compagnies émergentes dans ce nouveau dispositif régional.

Claude Roberge souligne que cette opération est très regardée au niveau national.

VI. Association nationale des responsables techniques

Environ 83 personnes ont adhéré à l'association depuis sa mise en place.

Suite à de nombreux échanges entre les adhérents, le nom de l'association a changé pour devenir le REDITEC : Réunion des Directeurs Techniques.

Pierre Struillou n'est pas contre cette dénomination du moment que cela ne devienne pas qu'une association de directeurs techniques. Par contre ce qui le gêne c'est le sondage lancé par les membres du bureau

concernant le nombre de sièges, le budget géré par chacun et bien d'autres facteurs. Ce type de sondage risque rapidement de dériver vers une classification des membres de l'association et ainsi à une hiérarchisation !

Alexis Baudoin demande si le fait d'être adhérent à cette association n'empêche pas la transmission de l'information aux différents réseaux de responsables techniques. Les informations provenant de l'association pourront-elles être utilisées dans les réseaux locaux ?

Sur ce sujet, Etienne Bisson ne voit aucun facteur susceptible d'empêcher la circulation de l'information entre l'association nationale et les différents réseaux locaux du moment que cette information intéresse le plus grand nombre.

La dernière réunion de l'association REDITEC a eu lieu le 04 mai 2006.

• **Réglementation incendie type L**

La modification de la réglementation incendie ne se terminera pas dans les délais prévus (mars 2006). En effet, Etienne Bisson qui fait partie de la commission en charge de cette modification réglementaire nous informe que les nombreux « lièvres » soulevés lors des précédentes réunions de travail vont certainement nécessiter d'autres séances de travail.

Exemple de problème soulevé lors des réunions de travail :

Depuis 1984, la réglementation réclame un désenfumage naturel correspondant au $1/20^{\text{ème}}$ de la cage de scène, ce qui représente par exemple pour une scène de 200 m², une grille de 10m². Il est évident que ce genre de réglementation est très peu appliqué dans la profession. Il est donc nécessaire de revoir cet article.



Depuis le 1^{er} janvier 2006, La réglementation relative à la formation du personnel de sécurité incendie dans les ERP a été modifiée. Dorénavant il ne faut plus parler de diplôme ERP mais de diplôme SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes.

Ce nouveau diplôme oriente la formation des agents vers plus de pratique et de mises en situation. La hiérarchisation à trois niveaux est maintenue (SSIAP 1, SSIAP 2, SSIAP 3).

Par contre, les conditions d'accès ont été modifiées. Pour pouvoir suivre une formation SSIAP 1, il est obligatoire d'être titulaire soit de l'AFPS soit du SST.

Les personnes titulaires d'un ERP peuvent suivre une session de remise à niveau et ce avant le 1^{er} janvier 2009.

Pour de plus amples informations vous pouvez prendre contact avec l'U.R.T. au 02.35.07.98.71 (Nicolas).

• Stages coordonnés par l'U.R.T.

Il est demandé de démarrer, si possible, les stages le 28 août 2006.

Liste des stages retenus pour la rentrée :

1. Secouriste sauveteur du travail – S.S.T.
2. Recyclage S.S.S.I.A.P. 1 pour les titulaire de l'E.R.P. 1
3. S.S.I.A.P. 1
4. Recyclage habilitation électrique niveau BR
5. Sensibilisation sur la prévention des risques
6. Accroche et levage
7. C.A.C.E.S. 1B
8. Prévention des risques pour la licence d'entrepreneur de spectacle (si agrément)

• Ateliers coordonnés par l'U.R.T.

Plusieurs idées d'ateliers ont été lancées lors de cette réunion dont :

- Sensibilisation ou découverte du MIDI ;
- Le document unique ;
- Atelier sonorisation d'instruments amplifiés (Gare aux musiques de Louviers) ;
- Atelier sonorisation d'instruments traditionnels, d'une chorale, d'un groupe de jazz (ENMD de Dieppe) ;
- Histoire du théâtre ;
- Histoire de la machinerie au théâtre ;
- Atelier soudure (sur 2 jours) ;

Bruno Lemoine nous fait remarquer que bon nombre de musiciens intermittents possèdent des feuillets GUSO non remplis car les employeurs occasionnels, tels que les patrons de bar où ils se produisent, ne savent pas comment les remplir. Il serait peut-être bon de faire une ½ journée d'information à leur attention ?

Idée à creuser....

En ce qui concerne l'atelier sur le document unique, Alexis Baudoin s'est porté volontaire pour animer cet atelier, lequel s'est tenu le 12 avril 2006 au Rive Gauche à Saint-Étienne-du-Rouvray³.

³ Le compte-rendu de cet atelier est disponible à l'U.R.T.

**Compte rendu de la réunion
du 13 septembre 2006**

à l'Espace Aragon de Oissel

Personnes présentes :

Christophe BAUDIN
Etienne BISSON
Nicolas BRIA
Vincent CADRAN
Eric CAPET
Patrick DELACROIX
Xavier DELESTRE
Rodolphe DEVAURE
Pierre HAMON
Stéphane HERZER
Bruno LEMOINE
Yannick MEHEUST
Angéline MURRAY
François NEVEU
Claude ROBERGE
Rémi ROSE

Personnes excusées :

Cécile Hermine DELINGUETTE
Alexis BAUDOIN
Dominique FLEURY
Eric GUILBAUD
Yves JOUEN
Thierry PALLIER
Nicolas PLACIER
Bruno REGNIER
Manuel ROCHE
Jean-Philippe ROUSSEAU
Dominique SELLIER
Pierre STRUILLLOU
Jean-René TREVILLY
Stéphane VAUCHEL

- **La vie du réseau**

Théâtre Charles Dullin – Grand-Quevilly

Cette structure vient de passer en délégation de service public et sera (comme elle l'était déjà auparavant) gérée par l'association E.A.L.C.N (Expansion Artistique et Culturelle de Normandie).

D.S.N – Dieppe Scène Nationale

Les travaux de réfection de la toiture de la salle Jean Renoir étant terminés, le DSN peut effectuer son ouverture de saison le 19 septembre 2006 dans ses murs.

La programmation hors les murs durant les travaux s'est plutôt bien passée grâce à l'accueil de lieux tels que le Drakkar, le Rayon Vert à Saint Valéry en Caux et le Casino de Dieppe (malgré une certaine vétusté de ce dernier...).

⇒ Centre culturel Marc Sangnier – Mont-Saint-Aignan

Madame Marion Camper quitte ses fonctions de Directrice des affaires culturelles de la ville de Mont-Saint-Aignan et sera remplacée par Madame Emmanuelle Lignières à partir du 18 septembre 2006.

L'architecte en charge du nouveau projet de salle est nommé mais aucune information n'a encore été transmise sur l'avancement des travaux (aucun planning, aucune date de réunion,...).

⇒ Projet de Centre Dramatique Nationale – Rouen

Trois projets d'architecte concernant la construction d'un CDN au centre Saint-Sever en lieu et place de l'ancien Duchamp-Villon ont été sélectionnés par la mairie de Rouen. A partir de maintenant, ces trois équipes vont travailler à la finalisation de leurs projets et c'est seulement ultérieurement que le choix définitif sera fait. Ceci est possible grâce à une procédure d'appel d'offre un peu exceptionnelle qui permet à chaque candidat de faire évoluer son projet en concertation avec le maître d'ouvrage.

⇒ Projet de SMAC - Evreux

La ville d'Evreux procède actuellement au recrutement d'un chef de projet pour la future SMAC dont l'ouverture est prévue en 2008. Ce chef de projet devra également s'occuper de la programmation du lieu et du festival « le Rock dans tous ses états ».

⇒ Le Volcan – Le Havre

Le café du volcan devrait sans doute être déplacé dans le hall du Grand Volcan et laisser ainsi la place à un lieu de répétition pour les équipes artistiques.

- **De nouveaux dossiers de conseil en scénographie**

Petit rappel :

Afin d'améliorer les conditions techniques d'accueil des spectacles en région, l'ODIA Normandie, en collaboration avec le réseau de responsables techniques a mis en place en 2002 l'Unité de Ressources Techniques. A la tête de cette unité, Etienne Bisson assure le rôle de

conseiller technique auprès du maître d'ouvrage afin de l'aider dans la définition des besoins et des solutions techniques adaptées à la réalisation d'une salle de spectacle efficiente.

Voici un petit point sur les « gros » dossiers enregistrés par l'Unité de Ressources Techniques en septembre 2006 :

Agglomération de Rouen : Construction du Hangar 106,

Bolbec : rénovation de la salle Guy de Maupassant,

Bonsecours : reconstruction du Casino,

Dieppe : réaménagement et rénovation de l'équipement du DSN,

Grand-Quevilly : Diagnostic du Théâtre Charles Dullin (équipement existant et investissement nécessaire),

Mont-Saint-Aignan : reconstruction du centre culturel Marc Sangnier,

Rouen : rénovation des studios du Kalif',

Rouen : Maison du théâtre et du geste,

Rouen : Diagnostic sur un nouveau local pour la compagnie : Théâtre de la Canaille.

Etienne Bisson constate que souvent les responsables techniques du spectacle vivant sont confrontés aux différentes étapes de la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement de salle sans jamais vraiment contrôler les tenants et les aboutissants. Afin de mieux appréhender ces étapes que sont les AVP (avant-projet), les APS (avant-projet sommaire) ou encore les APD (avant-projet définitif), il est proposé que les personnes concernées se contactent et échangent sur leur situation et sur leurs expériences. (L'Unité de Ressources Techniques est à votre disposition pour toute information sur ce sujet).

• Formation du GRETA Bolbec

Durant le mois de juillet 2006, une délégation du réseau de responsables techniques de Haute-Normandie a rencontré Madame Rocher chargée du secteur formation au Conseil Régional de Haute-Normandie. Cette personne s'est montrée très intéressée par l'intervention et le suivi du réseau de responsables techniques en ce qui concerne cette formation de technicien polyvalent du spectacle.

Elle a été très étonnée des informations remontées par le réseau qui, visiblement, ne concordent pas avec les données transmises par le Greta de Bolbec.

Madame Rocher est tout à fait favorable à la mise en place d'un comité de pilotage composé de membres du réseau, représentatif du milieu professionnel visé par la formation. La première réunion du comité de pilotage aura donc lieu le 28 septembre 2006.

Madame Rocher a apporté quelques précisions sur la période d'appel d'offre et précise que seul le Greta de Bolbec postule à la mise en place de cette formation sur la région...

Le réseau confirme son attachement à cette formation qui, nous le rappelons, est la seule existante sur la Normandie.

Dans un premier temps, il a été proposé à Madame Rocher :

- ⇒ La mise en place d'un centre de documentation pour les stagiaires de la formation,
- ⇒ Monter un budget investissement (achat de matériel scénique, ouvrages, équipement de protection,...),
- ⇒ Mettre en place une convention triennale entre la Région et le Greta Bolbec.

En ce qui concerne la convention triennale, Madame Rocher estime qu'il est encore un peu tôt et propose d'attendre encore une année.

Ce qu'il ressort des échanges autour de la table :

- Les responsables techniques présents font tous le même constat : les stagiaires de cette formation ne pensent qu'aux métiers du son, secteur qui, malheureusement, est de plus en plus bouché. L'intégration dans cette formation devrait tenir un peu plus compte de ce fait et informer en amont les postulants. Il faudrait notamment informer sur les autres métiers du spectacle vivant (lumière, machiniste, cintrier, ...).
- Toujours en ce qui concerne les critères d'intégration, si la plupart des stagiaires retenus ont déjà le niveau Bac voir Bac +2, il serait peut-être intéressant de diminuer le nombre d'heures d'enseignement en matières générales (physique, mathématiques,...) au profit de cours de pratique.
- Les personnes présentes autour de la table estiment que cette formation devrait prévoir un temps conséquent sur le contexte social du technicien du spectacle vivant (l'intermittence, les métiers du spectacle vivant, la hiérarchie existante, l'évolution de carrière, le travail dans la fonction publique...).
- Des rencontres avec des professionnels du spectacle autres que techniciens seraient également souhaitables. Des échanges avec un metteur en scène et un chorégraphe permettraient sans aucun doute au futur technicien de mieux appréhender les attentes des artistes et de se forger un véritable vocabulaire professionnel.
- Il est regrettable qu'à l'issue de cette formation les stagiaires ne ressortent pas avec une qualification telle que l'habilitation électrique, le CACES ou encore le SST.
- En ce qui concerne l'accueil de stagiaire dans les lieux, nombre de responsables de salle se plaignent de l'absence totale de communication de la part du Greta. Par exemple, lorsque les stagiaires arrivent dans la structure, il serait bon que l'accueillant soit informé sur l'avancement du programme.

- Il serait souhaitable que les formateurs soient un peu plus présents sur les lieux de stages notamment lors d'accueils de groupe !

• Vie de l'ODIA Normandie

L'ODIA Normandie est née en 1995 en Haute-Normandie et en 1997 en Basse-Normandie. Soit respectivement 11 et 9 années de présence sur le terrain, soit une moyenne de 10 années. A cette occasion, l'Office a organisé le 23 septembre dernier une soirée festive autour du spectacle Oups ! de la compagnie Max & Maurice.

En ce qui concerne la vie statutaire, la représentativité de la région Bas-normande est augmentée et passe à 5 représentants.

En ce qui concerne la représentativité des responsables techniques aux comités techniques organisés par l'ODIA et suite au départ à la retraite de Gilbert Lollivier, il faudrait que le réseau nomme une personne en remplacement.

Bruno Lemoine serait prêt à remplir cette fonction mais à la condition que cela soit compatible avec son emploi du temps déjà très chargé.

Yannick Meheust est prêt également à remplir ce rôle.

• Information sur les associations culturelles régionales

Comme tout le monde s'en doutait depuis un certain temps, l'avenir des deux entités régionales que sont le PRMA et Région musique n'est plus. Suite à l'arrêt du financement par le Conseil Régional de Haute-Normandie, l'association Région Musique sera totalement dissoute à partir du 31 décembre 2006. Quant au PRMA, même si la majorité des employés ont déjà été licenciés, sa dissolution se fera un peu plus tard. Aucune information officielle n'a été communiquée de la part du Conseil Régional sur un éventuel projet de substitution...

• Mutualisation de locaux

a. Stockage et création de décors

Le SYNAVI et le réseau de responsables techniques de Haute-Normandie travaillent actuellement sur la question de la mutualisation d'un lieu de stockage et de création de décors. A l'issue de la dernière réunion de travail, un questionnaire⁴ a été élaboré et transmis à l'ensemble des compagnies de la région.

b. Lieu de répétition

Ce groupe de travail, récemment ouvert aux responsables administratifs de salles, a relancé la problématique de la disponibilité des lieux de répétition pour les compagnies de théâtre et de danse. En effet, même si tout le monde est conscient que les équipes artistiques ont besoin d'un lieu pour pouvoir répéter dans de bonnes conditions, cela n'enlève en rien la question du calendrier des salles qui lui n'est pas extensible.

⁴ Questionnaire consultable sur le site du Synavi <http://synavi7627.free.fr/index.htm>

L'ouverture d'un ou deux lieux de répétition à l'attention des équipes professionnelles ne serait-elle pas la solution ?

Sur ce sujet, le groupe de travail se donne encore le temps de deux réunions avec pour objectifs :

- Rédaction d'un glossaire et d'une description des différentes étapes d'une répétition,
- Rédaction d'une liste répertoriant l'ensemble des contraintes imposées aux lieux par ces répétitions (obligation de présence du personnel technique compétent, dépense supplémentaire en électricité, en eau et en chauffage,...).

Réactions des personnes présentes autour de la table :

Les lieux comme le C.C.N. du Havre ou comme le théâtre La Foudre à Petit-Quevilly sont constamment sollicités par les compagnies pour répéter. Ce qu'elles oublient c'est le coût financier supplémentaire qu'induisent inévitablement les répétitions. Ces dépenses, qui sont la plupart du temps non programmées, doivent être assurées au fur et à mesure par les équipes administratives et ce avec un budget souvent de plus en plus restreint. La présence d'un technicien permanent du lieu lors des répétitions augmente la charge de travail et pose le problème de la récupération. Il serait peut-être bon de mettre un place une méthode de calcul du coût financier que représente l'utilisation d'une salle pendant une journée. Cette somme établie, il sera sans doute plus facile d'évaluer l'impact de ces répétitions sur le budget d'une structure.

Note : Dès qu'il y a prêt de salle il est fortement recommandé d'établir une convention de prêt entre le lieu et la compagnie. Cette convention doit servir à officialiser le prêt mais aussi à rappeler les conditions d'utilisation du lieu.

L'Unité de Ressources Techniques est à la recherche d'un ou deux responsables techniques de salle que ce sujet intéresse afin de participer aux deux prochaines réunion du groupe de travail composé de représentants du SYNAVI et de représentants de responsables de lieux de diffusion. Pour toute information complémentaire, joindre l'U.R.T. au 02.35.07.98.71 (ebisson@odianormandie.com ou nbria@odianormandie.com).

• **Formation à la sécurité des spectacles**

Les agréments pour les centres de formation viennent d'être donnés par le ministère. L'I.S.T.S. qui propose une formation sur ce sujet est prête à venir en Normandie faire une session de 5 jours. L'Unité de Ressources Techniques contactera les titulaires de licence d'entrepreneur de spectacle afin de leur proposer cette formation.

• **Stages coordonnés par l'U.R.T.**

Les stages pour l'année 2006 :

- ⇒ Lundi 28 août et Mercredi 30 août
Certificat de Secouriste Sauveteur du Travail
- ⇒ Jeudi 31 août et vendredi 1^{er} septembre :
Recyclage du diplôme ERP1 en SSIAP1
- ⇒ Lundi 04 septembre au vendredi 15 septembre :
Agent de sécurité incendie 1^{er} niveau – SSIAP 1
- ⇒ Jeudi 28 septembre :
Recyclage du personnel électrique habilité BR

• **Ateliers coordonnés par l'U.R.T.**

Plusieurs idées d'ateliers ont été lancées lors de cette réunion dont :

- Sensibilisation ou découverte du MIDI ;
- Le document unique ;
- Atelier sonorisation d'instruments amplifiés (Gare aux musiques de Louviers) ;
- Atelier sonorisation d'instruments traditionnels, d'une chorale, d'un groupe de jazz (ENMD de Dieppe) ;
- Histoire du théâtre ;
- Histoire de la machinerie au théâtre ;
- Atelier soudure (sur 2 jours) ;

Bruno Lemoine nous fait remarquer que bon nombre de musiciens intermittents possèdent des feuillets GUSO non remplis car les employeurs occasionnels, tels que les patrons de bar où ils se produisent, ne savent pas comment les remplir.

La Gare aux musiques organise **le samedi 9 décembre 2006** un après-midi d'information qui abordera notamment ce sujet.

Pour de plus amples renseignements :

Gare aux musiques - 02 32 25 78 00

www.ville-louviers.fr

En ce qui concerne l'atelier sur le document unique, Alexis Baudoin s'est porté volontaire pour animer cet atelier, lequel s'est tenu le 12 avril 2006 au Rive Gauche à Saint-Étienne-du-Rouvray⁵.

⁵ Le compte-rendu de cet atelier est disponible à l'U.R.T.

**Compte rendu de la réunion
du 20 novembre 2006**

**au CCN du Havre –
Haute Normandie – Hervé Robbe**

Personnes présentes :

Alexis BAUDOIN
Etienne BISSON
Medhi BRAHIM
Nicolas BRIA
Eric CAPET
Patrick DANZE
Arielle DEBONNE
Cécile Hermine DELINGUETTE
Rodolphe DEVAURE
Yves JOUEN
Frédéric LECOQ
François MAILLOT
Yannick MEHEUST
Muriel SACHS
Pierre STRUILLOU
Bruno REGNIER
Jacques VITACOLONA

Personnes excusées :

Jérôme AUBIN
Loïc BALAY
Christophe BAUDIN
Manu CARPENTIER
Olivier DESJARDINS
Eric DOCTEUR
Pierre HAMON
Stéphane HERZER
Yannick HESLING
Bruno LEMOINE
Angéline MURRAY
Thierry PALLIER
Claude ROBERGE
Dominique SELLIER
Jean-René TREVILLY
Serge SOMON

• **Modification de la réglementation incendie type L**

a. Petit historique

La Commission Centrale de Sécurité⁶ effectue une relecture régulière des réglementations incendie ERP et IGH. Cette relecture permet de pallier aux nombreux soucis d'interprétation de la réglementation et d'assurer la meilleure adéquation entre réglementation et réalité du terrain. Le CCS met en place plusieurs groupes de travail chargés de la relecture et de la réécriture des textes liés à chaque type d'ERP. Certains groupes de travail sont permanents comme par exemple le groupe de travail chargé du désenfumage ou celui concernant l'électricité, d'autres groupes de travail se réunissent le temps de la modification d'une réglementation particulière à un type d'activité comme par exemple la réglementation pour les hôtels.

Le groupe de travail chargé de la réglementation type L⁷ est composé de représentants de la Direction de la protection civile, de la Préfecture de Paris et de la brigade des sapeurs pompiers de Paris.

Il est également composé de représentants d'organismes professionnels « usagés » de cette réglementation :

- Le Prodiss représenté par un juriste (syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacle),
- La Commission Supérieure Technique de l'image et du Son – CST
- La fédération nationale des sapeurs pompiers de France
- Le Comité de liaison des organismes de prévention et de sécurité incendie – CLOPSI
- Les théâtres privés
- Le Syndicat National des professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles – SYNPTAC
- L'Union des Scénographes – UDS
- Le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles - SYNDEAC
- Les représentants des responsables techniques de salle de spectacle.

Au cours du premier trimestre 2005, l'U. D. S. alertait les réseaux nationaux de responsables techniques de salles de spectacle sur les importantes modifications qui étaient opérées par la Commission Centrale de Sécurité, notamment en ce qui concernait l'installation systématique de rideau de fer dans les lieux de type L.

Ce n'est qu'en octobre 2005 que des représentants⁸ des responsables techniques de France ont pu intégrer le groupe de travail type L.

Pour information, le SYNDEAC n'a intégré ce groupe qu'à partir de janvier 2006. Ils ont néanmoins eu la très bonne idée de demander à un Directeur Technique de venir les représenter.

⁶ La CCS est une émanation du Ministère de l'intérieur qui existe depuis 1941.

⁷ Le type L regroupe les salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacles ou à usages multiples.

⁸ Etienne Bisson, en tant que représentant, a de ce fait participé à une vingtaine de réunions sur Paris.

b. L'influence des responsables techniques dans le groupe de travail

Les points importants abordés :

- Le rideau de fer,
- La définition des différents types de salle (isolable, intégré, adossé),
- La définition des lieux et outils dans les salles de type L,
- Le service de sécurité,
- Le désenfumage,
- Le chauffage,
- Le grand secours.

La présence d'usagers lors des réunions de ce groupe de travail a permis d'éviter l'augmentation forcée des systèmes de protection. Il faut noter le rôle non négligeable de la fédération nationale des pompiers qui a également influencé dans ce sens.

L'introduction du rideau de fer a ainsi été mieux contrôlée et de ce fait moins systématisée.

Les responsables techniques présents ont également soutenu la volonté de l'UDS de voir réduire l'importance des tailles de prises d'air au niveau du désenfumage.

Un important travail sémantique a été effectué sur les textes afin de prendre en compte le mieux possible la réalité des salles et des activités du spectacle vivant.

Parallèlement à cela, un travail d'information auprès des responsables techniques sur le territoire nationale et des syndicats d'employeurs a été effectué et perdure encore aujourd'hui.

c. Le texte définitif

Une fois adopté par la CCS, le texte doit passer par le service juridique du Ministère de l'Intérieur pour validation. Par la suite, il sera présenté à la commission européenne laquelle vérifiera sa conformité aux lois européennes.

Si tout va bien, la parution au Journal Officiel devrait se faire en septembre 2007.

• Formation du GRETA Bolbec

Depuis la mise en place du comité de pilotage, le réseau de responsables techniques remarque quelques points positifs :

- Un planning des cours a été mis en place jusqu'à fin décembre 2006,
- Deux professeurs de matières générales sont venus à la rencontre des intervenants professionnels afin d'adapter leurs cours aux besoins des métiers techniques du spectacle.

Néanmoins, l'organisation ne donne pas encore pleine satisfaction :

- Le planning à partir de janvier 2007 n'est pas fixé,

- Toujours pas de contenu pédagogique indiqué aux intervenants,
- Modalités d'accueil des stagiaires dans les structures trop floues,
- Un suivi des stagiaires post formation qui n'est pas assez poussé⁹
- Absence de budget en investissement à l'attention des stagiaires¹⁰.

Ce que l'on peut retenir des échanges autour de la table :

La localisation de cette formation sur le secteur de Bolbec ne peut-elle être modifiée ? Ce sujet doit être abordé avec Madame Rocher du Conseil Régional de Haute-Normandie.

L'absence total de convention d'accueil entre les structures et le Greta Bolbec doit être réglé au plus vite. Aucun stagiaire ne doit être accueilli tant qu'il n'y a pas une convention de signée entre les partis.

De même, l'absence de formateurs pour encadrer les groupes de stagiaires lorsqu'ils sont accueillis dans une salle ne doit plus arriver.

En conclusion, les points suivants doivent être remontés à Madame Rannou, responsable pédagogique de la formation au Greta :

- L'accueil des stagiaires dans les lieux ne pourra se faire si aucun formateur n'est là pour assurer l'encadrement.
- Obligation faite au Greta de transmettre à la structure une convention d'accueil de stagiaires 1 mois à l'avance.
- Dans le cadre d'un accueil individuel, mise en place d'un livret de bord indiquant la situation pédagogique du stagiaire (points abordés en cour).
- Le formateur doit prendre contact avec le responsable technique du lieu d'accueil.

• **Le Parc de Matériel**

Aux dernières nouvelles, le Cabinet du Conseil Général de Seine-Maritime aurait l'intention de reprendre la gestion du parc de matériel à son compte. Afin d'en savoir un peu plus à ce sujet, François Maillot propose de prendre rendez-vous avec le Conseil Général. Les résultats

⁹ Le suivi se fait actuellement sur 3 mois à la sortie de la formation.

¹⁰ Le conseil régional de Haute-Normandie est d'ailleurs fortement étonné de cette absence de budget en investissement donc de matériel pédagogique (documentation, projecteurs, câbles, ..).

de cette entrevue seront repris dans un prochain compte-rendu du réseau de responsables techniques.

• Licence d'entrepreneur de spectacle

Les entrepreneurs de spectacles vivants sont classés en trois catégories :

- **Licence de 1ère catégorie** : elle concerne les **exploitants de lieux** de spectacles aménagés pour les représentations publiques, et qui les exploitent effectivement. Ils en assument l'entretien et l'aménagement pour les louer à un diffuseur ou à un producteur/diffuseur.
- **Licence de 2ème catégorie** : elle concerne les **producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées** qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique. Ils choisissent et montent les spectacles, ils coordonnent les moyens humains, financiers, techniques et artistiques nécessaires et en assument la responsabilité. Les entrepreneurs de tournées dont l'activité se limiterait à une activité de diffusion de spectacles pourront obtenir une licence de diffuseur.
- **Licence de 3ème catégorie** : elle concerne les **diffuseurs de spectacles** qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles ; lorsque le diffuseur exploite lui-même le lieu, il doit également être titulaire de la licence d'exploitant de salle. Elle concerne aussi les entrepreneurs de tournées qui n'ont pas la responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique.

Les licences sont attribuées pour une durée de trois ans. L'absence de licence peut être sanctionnée par une amende de classe 5 et à une période d'emprisonnement¹¹.

La licence est personnelle et incessible. Elle est attribuée à une personne physique et à une personne morale. De ce fait, le départ du titulaire de la licence dans une structure entraîne automatiquement la perte de cette licence par la structure et cette personne ne peut pas "réimplanter" sa licence dans une autre structure.

En outre, la délivrance de la licence n°1 est soumise à la condition d'avoir suivi une formation spécifique à la sécurité des spectacles ; formation qui doit être dispensée par un organisme agréé.

L'arrêté du 30 juin 2004, organise l'agrément des organismes qui assurent cette formation spécifique. Cet agrément est donné par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission.

Jusqu'à aujourd'hui, cette liste n'avait jamais été diffusée. De ce fait, l'absence de formation spécifique à la sécurité ne pouvait être un

¹¹ Le défaut de licence expose le contrevenant à une amende dont le montant peut atteindre 30 000 € et/ ou une peine d'emprisonnement de 2 ans.

critère pour empêcher l'attribution de la licence d'entrepreneur de spectacle.

Or, en septembre 2006 se tenait la première réunion de la commission chargée d'instruire et d'émettre un avis consultatif sur les dossiers de demande d'agrément des organismes de formation¹².

Une première liste d'organismes agréés étant maintenant validée, il sera dorénavant obligatoire, à partir du 1^{er} juin 2007, pour toute nouvelle candidature à l'obtention de la licence de catégorie 1, de fournir un certificat sanctionnant une formation spécifique à la sécurité.

Réactions autour de la table :

1. Dans le cadre de la licence 1, quelle est la possibilité de délégation à du personnel intermittent ?
2. Comment peut-on estimer la part entre le volontariat de la personne qui accepte de suivre la formation et le degré de responsabilité pénale qui peut en découler ?

• **Ateliers coordonnés par l'U.R.T.**

Atelier Wysiwyg :

Il y aurait peut-être une possibilité de faire intervenir un technicien de chez FAST pour une journée d'information / formation.

Autres contacts : Régis Vigneron au CFPTS de Bagnolet et l'ISTS sur Avignon.

DESIGN CAD :

L'achat groupé de 10 licences auprès de Cogistem, éditeur du logiciel, permettrait de faire baisser le prix d'achat d'environ 20%.

Coût du logiciel : 490 € HT / 586 € TTC / -20% = 469 € TTC (+16€ de frais d'envoi)

4 personnes présentes ce jour sont prêtes à participer à cet achat. Il reste à trouver 6 autres personnes.

Une relance auprès du réseau sera faite par courrier électronique afin de trouver les 6 commandes manquantes.

En ce qui concerne l'atelier sur ce logiciel de dessin assisté par ordinateur, l'URT prendra contact avec Bertrand Bigot, technicien du spectacle vivant

¹² La liste des centres de formations ayant l'agrément n'est pas encore publiée à la date de rédaction de ce document.

maîtrisant parfaitement ce logiciel, afin de voir avec lui les modalités de son intervention pour une à deux journées de formation. Pour information, en 2005, la société COGISTEM proposait une formation de 2 jours pour 6 personnes sur Paris à 790 € HT par personne.